



POSTULAT

Auteur	Christian Rieder, Aron Pfammatter, Franziska Biner et Rahel Pirovino-Indermitte, Die Mitte Oberwallis
Objet	Egalité de traitement pour toutes les fonctions dans la classification salariale de l'Hôpital du Valais
Date	15/11/2022
Numéro	2022.11.454

Les articles du «Walliser Bote» des 19 et 20 octobre 2022 ont mis en lumière des dysfonctionnements au sein de l'Hôpital du Valais. Selon ces articles et une prise de position de la responsable du SZO, des classes de salaire différentes sont appliquées au sein de l'Hôpital du Valais pour plusieurs fonctions. L'Hôpital du Valais a immédiatement réagi et a communiqué une adaptation de salaire rétroactive au 1er janvier 2022 pour les fonctions concernées relevant des soins. Les auteurs du présent postulat saluent cette réaction rapide.

Il est toutefois frappant de constater que tous les groupes de fonctions en dehors des soins sont dans le brouillard en ce qui concerne l'égalité salariale. S'agissant là de 350 fonctions regroupant plus de 5000 collaborateurs, cette question revêt une très grande importance.

Conclusion

Le Département de la santé est prié, en collaboration avec la direction générale de l'Hôpital du Valais:

1. d'analyser quelles fonctions, outre celles citées dans les articles, sont concernées par une inégalité de traitement en comparaison avec le SZO et le CHVR (pour toutes les fonctions et à tous les niveaux de hiérarchie);
2. d'informer le personnel et la collectivité en toute transparence sur les résultats de l'analyse et les mesures prévues;
3. de corriger immédiatement les différences de salaire découvertes lors de l'analyse.